

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 04 OCTOBRE 2023

Convocations adressées le : Jeudi 28 septembre 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4

Nombre de pouvoirs attribués : 3

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 13

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Christian GATARD ;
Michel GILLOT. Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Christian BONNARD ; Evelyne DUPUY ; Aude GOBLET ; Michel PADONOU.

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Pouvoir de Franck Mazet à Emmanuel DENIS.

Pouvoir de Emmanuel FRANCOIS à Christophe BOULANGER.

Pouvoir de Sébastien MARAIS à Christian GATARD.

Absents excusés :

Corinne CHAILLEUX ; Pascale DEVALLE ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ;
Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Laurent RAYMOND.

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, donne lecture du rapport suivant:

Suite à la démission de Monsieur Lionel AUDIGER de ses fonctions de 3^{ème} Vice - Président et de délégué du Syndicat des Mobilités de Touraine, il convient de procéder à une nouvelle élection afin de remplacer le siège vacant à la 3^{ème} Vice - Présidence.

L'élection devra se dérouler au scrutin secret à la majorité absolue ; si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Le procès-verbal des élections figure en annexe de la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine et l'article 12-2 des statuts du Syndicat déterminant le nombre de Vice-Présidents à 4,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du scrutin,

Election à la 3^{ème} Vice- Présidence :

Nombre de votants:13

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés :13

Majorité absolue :7

Nombre de suffrages obtenus par Armelle AUDIN: 13

- **PROCLAME** Armelle AUDIN, déléguée syndicale, élue 3^{ème} Vice-Présidente du Syndicat des Mobilités de Touraine et la déclare installée.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Laurent RAYMOND</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
---	---